

Le gang du cannabis de Zeralda sous les verrous

Page 4

**UN SCANDALE FONCIER
DÉNONCÉ PAR NOURI**

Des terrains de Dounia
Parc distribués
illégalement

Page 2

LE JEUNE
INDEPENDANT
N° 5562 - SAMEDI 27 AOÛT 2016
www.jeune-independent.net direction@jeune-independent.net

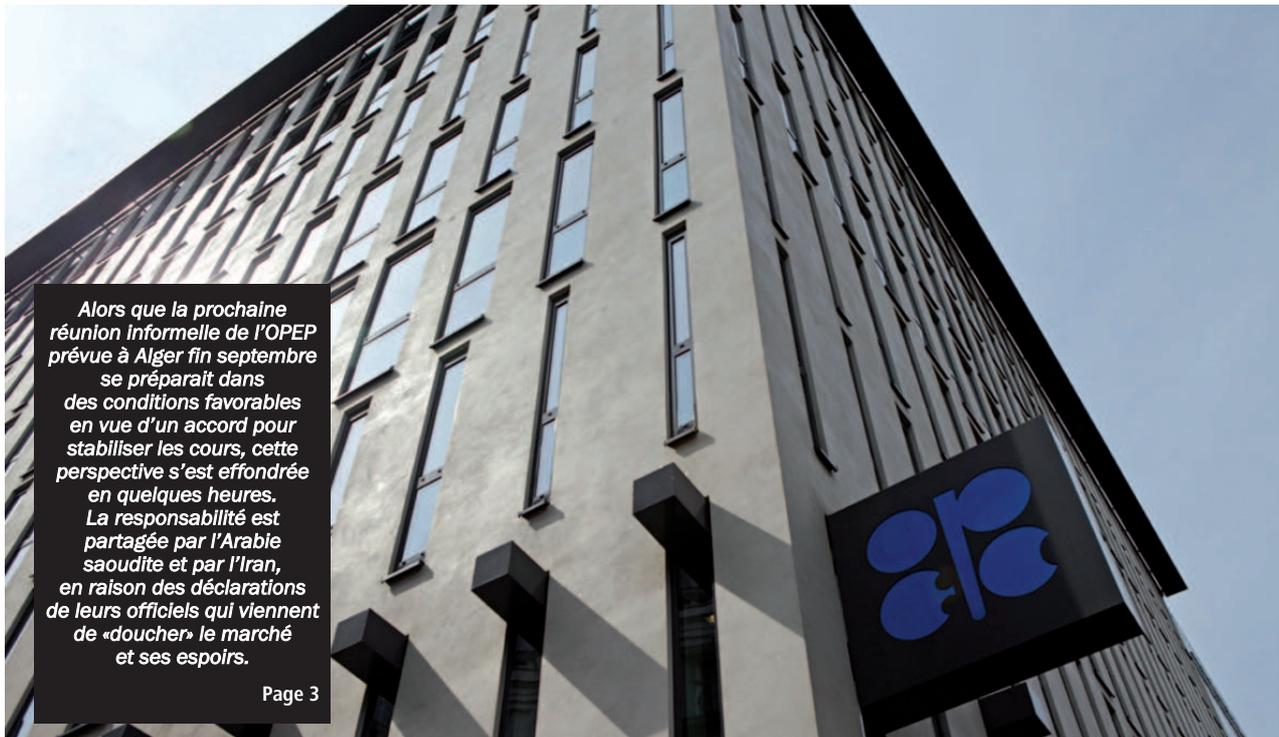
**2^e JOURNÉE DE LIGUE 1
MOBILIS DE FOOTBALL**

Rattrapage pour
les uns et confirmation
pour les autres

Page 13

A un mois du sommet informel de l'OPEP à Alger

DU CHANTAGE SAOUDIEN AUX CONDITIONS IRANIENNES



Alors que la prochaine réunion informelle de l'OPEP prévue à Alger fin septembre se préparait dans des conditions favorables en vue d'un accord pour stabiliser les cours, cette perspective s'est effondrée en quelques heures. La responsabilité est partagée par l'Arabie saoudite et par l'Iran, en raison des déclarations de leurs officiels qui viennent de «doucher» le marché et ses espoirs.

Page 3

RENTÉE SCOLAIRE 2016-2017

Plus de 8 millions d'élèves aux portes des écoles

Quelque 8 600 000 élèves, encadrés par 495 000 enseignants dont 28 000 nouveaux, sont attendus dans les établissements scolaires pour la rentrée 2016-2017 prévue le 4 septembre. L'Etat a également dégagé un budget de plus de 15 milliards de dinars au titre de la poursuite de la politique de solidarité avec les élèves nécessiteux.

Page 2



DR

RENTÉE SCOLAIRE 2016-2017

Plus de 8 millions d'élèves attendus

Plus de 8 600 000 élèves, encadrés par 495 000 enseignants dont 28 000 nouveaux, sont attendus à travers les établissements scolaires du territoire national pour la rentrée scolaire 2016-2017 prévue le 4 septembre.

L'Etat a également dégagé un budget de plus de 15 milliards de dinars au titre de la poursuite de la politique de solidarité avec les élèves nécessiteux. Le nombre d'élèves scolarisés dans les trois cycles d'enseignement et le préscolaire est de 8 691 006 élèves, selon les chiffres présentés jeudi par le secrétaire général du ministère de l'Education, Abdelhamid Belabed, lors d'une réunion avec les directeurs de l'Education. 493 626 élèves sont attendus dans le préscolaire, 4 209 022 dans le primaire, 2 727 160 dans le moyen et 1 261 198 dans le secondaire.

S'agissant de l'encadrement pédagogique, 258 403 employés administratifs et 495 000 enseignants, incluant 4 878 diplômés des Ecoles normales supérieures (ENS) et 28 075 nouveaux enseignants, seront mobilisés.

Quant aux infrastructures, on comptera cette année 26 488 dont 146 nouveaux établissements outre 14 427 cantines scolaires.

Au titre de la politique de l'Etat en matière de solidarité, 9 milliards de dinars ont été consacrés à la prime de scolarité et 6,5 milliards de dinars pour assurer la gratuité du livre scolaire, sachant que 3 millions d'élèves scolarisés bénéficieront de la prime et du livre à titre gracieux. 60 800 000 livres sont mis à disposition pour cette nouvelle année scolaire, dont 4 728 000 nouveaux pour les élèves de la 1^{re} année pri-



maire, 4 046 000 pour les élèves de la 2^e année primaire et 8 774 000 pour ceux de la 1^{re} année moyenne. Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de nouveaux programmes, les inspecteurs, les enseignants et les directeurs d'établissements bénéficieront de formations et des sessions de formation seront également dispensées aux nouveaux enseignants lauréats du dernier concours de recrutement.

Le ministère poursuivra son processus de numérisation et la mise en œuvre de la charte d'éthique du secteur de l'Education.

Par ailleurs, Benghebrat a affirmé qu'aucune matière ne serait exclue des épreuves du baccalauréat et que les propositions examinées avec les partenaires sociaux seraient soumises prochainement au Conseil des ministres.

Mme Benghebrat a indiqué que les rumeurs faisant état de l'annulation de la matière «Education islamique» de l'examen du baccalauréat étaient «infondées», ajoutant que «cette question n'a jamais été évoquée niveau du ministère». Elle a précisé dans ce contexte que les points examinés avec les partenaires sociaux concernant

l'examen du baccalauréat, portaient notamment sur «la non annulation d'aucune matière, le mode d'évaluation continue, la réduction des jours d'examen et l'application progressive des propositions».

Ces propositions «seront réexaminées tout en tenant compte des observations soulevées lors du conseil de gouvernement concernant cette question avant de les soumettre au Conseil des ministres», a-t-elle souligné.

«On s'attend à d'autres rumeurs remettant en cause le travail accompli par le ministère d'autant plus que l'année 2017 sera marquée par des échéances politiques où certains tentent d'instrumentaliser l'école à leur propres fins», a-t-elle déploré. «L'école doit être au-dessus de toute considération», car il s'agit, a-t-elle martelé, «d'un pari sociétal où notre seule référence étant la Constitution et le programme du président de la République».

Concernant la deuxième génération des programmes scolaires à adopter à partir de la prochaine rentrée scolaire, la ministre a démenti tout retard dans le contenu qui a été révisé en 2009 et dont les objectifs

avaient été présentés lors d'un symposium tenu en juillet 2015.

Les améliorations apportées aux programmes n'opèreront aucune modification profonde dans le secteur de l'Education», a insisté la ministre. Elle a annoncé une réunion avec les partenaires sociaux, mardi prochain, pour examiner des questions telles que la rentrée scolaire et le dossier de la retraite. Elle a en outre rappelé que 148.000 enseignants sur 700.000 candidats avaient réussi au concours de recrutement d'enseignants, organisé en avril dernier, soulignant que les résultats du concours serviront de plateforme pour procéder au recrutement selon les besoins nationaux.

Lors de sa réunion avec les directeurs de l'Education, la ministre a appelé à «réunir les conditions favorisant le travail» et à «gérer le secteur au niveau local dans la transparence» en vue d'opérer le saut qualitatif escompté et de bâtir une école stable et de qualité dans un contexte de mondialisation et de mutations effrénées dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication».

Lyndia Louifi

MANUELS SCOLAIRES

L'ONPS distribuera 50 millions d'unités dont 16 millions de «deuxième génération»

L'OFFICE national des publications scolaires (ONPS) distribuera à l'occasion de la rentrée scolaire 2016/2017, 50 millions de manuels scolaires dont 16 millions de «2^eme génération» pour les cycles primaire et moyen, a affirmé le Directeur général de l'office, Ibrahim Atoui. Quelque 50 millions de manuels scolaires seront imprimés par l'ONPS dont 16 millions de deuxième génération pour les cycles primaire et moyen, a précisé Ibrahim Atoui dans un entretien accordé à l'APS, ajoutant que cette quantité serait prise en charge «exclusivement» par l'office en collaboration avec des opérateurs des secteurs public et privé. Selon le même responsable, 8 millions de nouveaux manuels sont destinés aux classes de première et deuxième année primaire, à raison de 4 manuels pour chaque matière: 2 manuels pour les cours et 2 manuels pour les activités. Par ailleurs, les manuels de première et deuxième années primaires ont été révisés. A cet effet, deux livres ont été élaborés, le premier englobe les mathématiques et l'éducation scientifique et la deuxième la langue arabe, l'éducation islamique et l'éducation civique outre deux autres livres d'activités et d'exercice.

En outre, 8 millions de manuels (11 manuels révisés) ont été révisés et actualisés, selon le directeur général de l'ONPS qui a indiqué que le poids du manuel avait été pris en considération en réduisant une moyenne de 200 pages. Il a rappelé dans ce sens que le nombre de pages des manuels de la première année avait été réduit à une moyenne de 464 pages au lieu de 670 pages, et de 736 pages à 528 pages pour les manuels de la deuxième année primaire. Le volume des manuels a été réduit à la faveur de la réadaptation et la simplification du contenu (dessins, schémas...), selon le chef de service d'infographie à l'ONPS, Cherif Azzouzi. Concernant la distribution des manuels de 2^eme génération, M. Atoui a indiqué que l'office prendrait en charge cette mission à travers ses 57 centres répartis sur le territoire national, qualifiant ce réseau de «fiable» (4 magasins et 53 centres de distribution de wilaya). Le processus de révision du manuel scolaire se poursuivra l'année prochaine (rentrée scolaire 2017-2018), a rassuré le même responsable ajoutant que le ministère prévoyait l'élaboration de nouveaux manuels pour les 3^eme et 4^eme années du Primaire et les 2^eme et 3^eme années du Moyen.

S. N.

UN SCANDALE FONCIER DÉNONCÉ PAR NOURI

Des terrains de Dounia Parc distribués illégalement

DES LOTS de terrain d'une superficie totale de 65 hectares du Parc des Grands Vents à Alger (Dounia Parc) ont été distribués «illégalement», a dénoncé ce jeudi 25 août le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelouahab Nouri. «Des lots de terrains ont été distribués dans un irrespect total de la législation en la matière et loin de toute transparence, en vue de l'implantation de projets imaginaires, représentés pour la plupart d'entre eux, par des fast-foods», a révélé le ministre dans une déclaration à la presse en marge d'une visite à Tipaza, rapporte l'agence officielle APS. La superficie du Parc Dounia est de l'ordre de 1 059 ha,

le site étant destiné à constituer un parc citoyen de villégiature pour les habitants de la capitale.

Les observateurs relèvent que c'est la première fois, depuis bien longtemps, qu'un ministre du Tourisme ose défer la «mafia du foncier». «Les précedresseurs de Nouri ne jugeaient pas utile d'en parler, sachant pertinemment que des «barons» se servent allègrement quand il s'agit de distribuer des lots de terrain», souligne un connaissance du secteur. En tout cas, M. Nouri n'a pas caché sa colère devant les caméras, se disant même «abasourdi» après avoir pris connaissance du dossier Dounia parc.

«La situation est très grave et nécessite des

mesures urgentes et rigoureuses». «Des lots de terrain ont été distribués dans un irrespect total de la législation en la matière et loin de toute transparence, en vue de l'implantation de projets imaginaires, représentés pour la plupart d'entre eux, par des fast-foods», a souligné le ministre. Après avoir souligné la résiliation, par ses services, des contrats relatifs à 96 projets, dont une quarantaine de fast-foods, Nouri a soutenu qu'il est «impossible d'insuffler le développement du secteur touristique par l'encouragement de la culture du fast-food, et du déni de la loi», assurant que la distribution des lots en question s'est faite, également, en l'absence de plans d'aména-

gement territoriaux, d'où la gravité de la situation. S'exprimant à propos des bénéficiaires de ces lots, il a signalé qu'ils seront indemnisés et que les terrains seront récupérés. Le parc a été inauguré en mai 2013 presque en catimini, mais il semble toujours méconnu du commun des Algérois. En effet, ce site qui longe la voie express vers Tipaza ne draine pas encore la foule. Il est possible que le manque de communication en soit une des raisons. La réalisation du projet Dounia Parc, pour rappel, avait été confiée au très controversé groupe émirati EMIRAL, après l'aval du Conseil national d'investissement. EMIRAL.

D. Z.

A UN MOIS DU SOMMET INFORMEL D'ALGER DE L'OPEP

DU CHANTAGE SAOUDIEN AUX CONDITIONS IRANIENNES

Alors que la prochaine réunion informelle de l'OPEP prévue à Alger fin septembre se prépare dans des conditions favorables en vue d'un accord pour stabiliser les cours, voilà que cette perspective vient de s'effondrer en quelques heures. La faute est partagée aussi bien par l'Arabie saoudite que par l'Iran, en raison des déclarations de leurs officiels qui viennent de «doucher» le marché et ses espoirs.

Depuis hier, les prix ont repris une tendance à la baisse, alors que depuis sept séances consécutives, le baril «flottait» au-dessus des seuils des 50 dollars. La baisse d'hier est déjà importante puisque le Brent valait 49,31 dollars le baril en recul de 36 cents par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), bourse des échanges électroniques, le WTI cédait 16 cents à 47,17 dollars.

Les potentiels investisseurs ont été surpris par la volte-face saoudienne, alors qu'ils caressaient l'espoir de voir enfin, à Alger, en marge du Forum international sur l'énergie, une solution à moyen terme au problème de la surabondance et des excédents de pétrole qui perturbe le marché et les cours. Des espoirs qui avaient été fortement accentués quand Téhéran annonça officiellement qu'il participait à cette réunion sous les cieux algériens, alors qu'il avait boycotté celle de Doha. Or, il semble que de nouveau la pression soit maintenue par les grands producteurs mondiaux et qu'un accord au sein de l'OPEP s'éloigne de plus en plus.

Le revirement saoudien a commencé quand la monarchie affirma avant hier qu'elle n'a aucune intention de fermer ses robinets et qu'elle exclut toute éventualité de baisse de sa production.



Son rival, n'attendra que quelques heures, pour répondre qu'il va poser ses conditions, en ne renonçant pas à son objectif d'accroître sa production et la récupération de ses parts de marché perdus lors de l'embargo occidental. Tour à tour, le ministre saoudien de l'Énergie, Khaled al Faleh a estimé dans une déclaration à une chaîne de télévision américaine spécialisée que son pays «ne préconise pas certainement une baisse de la production et qu'il ne croit pas qu'une intervention importante soit nécessaire». Pour sa part, son homologue iranien Bijan Zanganeh a fait savoir que s'il entend «coopérer avec l'OPEP pour

améliorer les prix et la situation», il n'envisage pas de renoncer à son objectif d'augmenter sa production. Autrement dit, l'Iran est prêt à stabiliser les prix mais sous conditions. Troisième producteur de l'OPEP, l'Iran a augmenté sa production après la levée, en janvier dernier, de sanctions occidentales et a depuis refusé de participer aux efforts du cartel et des autres grands producteurs hors-cartel en vue de stabiliser les cours. Même l'accord de Doha au printemps dernier sur le gel a été un échec en raison du refus de Téhéran d'y adhérer complètement, alors que Ryad insistait sur l'implication de l'Iran dans un accord sur le gel de la production.

Pour les analystes, les deux géants pétroliers vont déterminer les cours et les marchés. Les deux pays vivent des tensions géopolitiques et confessionnelles, qui semblent s'inscrire dans la durée, et dont l'arme du pétrole est un instrument de taille.

L'Arabie saoudite n'a pas fini d'augmenter sa production, presque un demi-million de barils/jour de plus en six mois, alors que l'Iran poursuit la même trajectoire haussière (un million de barils/jour de plus en neuf mois). Cette bataille des parts, comme la qualifient certains experts, a inondé les marchés mondiaux et a considérablement fait «éclater» les cours.

La surabondance ne semble inquiéter ni les saoudiens, ni les iraniens. Un analyste chez FXTM estime que si «la réunion d'Alger en septembre se conclut sans accord, non seulement la crédibilité de l'OPEP va prendre un coup, mais aussi les prix du pétrole se retrouveraient à la merci de lourdes pertes». Pour un autre expert, non seulement la crédibilité de l'OPEP vont finir par s'accorder car tous les producteurs, membres ou non du cartel, ont intérêt à voir les cours remonter. S'agit-il d'une traditionnelle guerre des parts de marché, ou d'un complexe bataille pour un prix d'équilibre, comme ne cessent de le faire croire certains investisseurs et autres courtiers? En fait, secrètement, les deux géants du Golfe nourrissent l'espoir de voir réaliser un scénario d'une fourchette autour des 50 dollars. Un prix d'équilibre qui satisfait bien les deux pays, mais surtout pas les autres membres, notamment les Etats fragilisés par la pression sociale et les exigences économiques, comme le Venezuela, le Nigeria ou l'Algérie. Ces derniers souhaitent un prix plus élevé, qui pourrait bien dépasser le seuil des 60 dollars le baril et étalé sur une longue période, afin de compenser les pertes qui s'amoncellent depuis juin 2014.

H. Rabah

LORS DE L'INSPECTION DE LA CORVETTE «EZZADJER»

Gaïd Salah : «Développer les performances opérationnelles»

LE GÉNÉRAL de Corps d'Armée, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), Ahmed Gaïd Salah, a procédé avant-hier, au siège du Commandement des Forces navales à l'Amirauté (Alger), à l'inspection de la corvette «EZZADJER», numéro de bord 922, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «En compagnie du Général-Major Mohamed Larbi Haouli, Commandant des Forces navales, le Général de Corps d'Armée a procédé à l'inauguration et à l'inspection de ce bâtiment de guerre, doté des technologies les plus modernes et de haute précision dans le domaine militaire naval, capable d'intervenir dans un large champ d'action pour l'exécution de différentes missions, tel que le contrôle des zones maritimes, l'exécution des opérations d'interdiction maritime, la participation aux opérations de recherche et de sauvetage (SAR), outre sa mission principale en tant qu'unité de combat naval», note la même source.

Le communiqué relève que la corvette «EZZADJER» qui vient renforcer nos Forces navales dans le cadre du plan de

développement visant à moderniser notre flotte navale, «contribuera à l'optimisation des potentiels de défense et au développement et au renforcement du corps de bataille de l'ANP». Le Général de Corps d'Armée a visité les différents compartiments de la corvette où il a reçu des explications sur ses composants, ses spécificités et son armement avant de s'adresser aux membres de son équipage en les félicitant de «cette importante acquisition et leur rappelant les efforts consentis pour développer et moderniser les Forces navales, conformément aux orientations du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale». Il a relevé, à cette occasion, que «le Haut Commandement de l'ANP a œuvré, durant ces dernières années, conformément aux orientations du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, en dotant l'Armée nationale populaire avec de nouveaux moyens et équipements de dernière génération dans ce domaine». Gaïd Salah a affirmé que «c'est dans ce cadre précis que s'inscrit l'acquisition de ce navire de guerre, doté

des dernières technologies dans le domaine militaire naval, capable de mener parfaitement ses différentes missions maritimes». «De ce fait, il est de votre devoir, aujourd'hui, de maintenir ce navire opérationnel et de continuer à acquérir les facteurs à même de mener à bien les missions assignées, à travers l'utilisation et l'exploitation efficiente des équipements modernes mis à votre disposition», a-t-il insisté.

Il a également mis l'accent sur «l'acquisition des facteurs de forces et de réussite, laquelle nécessite une conscience de la lourde responsabilité pour l'accomplissement exemplaire des missions constitutionnelles». «L'acquisition de tels grands moyens de combat, leur efficace exploitation et l'évaluation objective des efforts fournis, permettront de tracer le chemin aux Forces navales et de faciliter, sans doute, le développement de leurs performances opérationnelles pour acquérir, en conséquence, la capacité nécessaire de renforcer leur potentiel, afin d'accomplir amplement toutes les missions, en toutes conditions et circonstances. Ainsi, notre Armée nationale populaire occupera la

place qu'elle mérite, la place digne de la grandeur des missions assignées et des défis à relever», a-t-il soutenu. «Autant que considère vos efforts fournis pour la réussite de vos missions comme une pierre angulaire dans le processus de renforcement de l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, autant je veille sur la valorisation de ces efforts qui nous permettront de maintenir cette prestigieuse institution toujours à l'avant-garde», a ajouté Gaïd Salah. «A ce titre, je vous exhorte tous à œuvrer pour la concrétisation de ce noble objectif, avec compétence, interopérabilité et synergie, en s'imprégnant d'intégrité et de dévouement, car tout travail sincère, paré de compétence et de rigueur, sera couronné sans doute de réussite et de succès», a-t-il souligné. Le Général de Corps d'Armée a écouté, par la suite, les interventions des membres de l'équipage de la corvette qui ont exprimé leur «fierté d'opérer à bord de cette importante acquisition des Forces navales et leur immuable engagement à défendre la souveraineté des eaux territoriales du pays».

S. N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE DURANT LA SAISON ESTIVALE

Baisse de 10% de la mortalité

UNE BAISSÉ sensible de la mortalité sur les routes, estimée à 9,40%, a été constatée par les unités de la Sûreté nationale durant la saison estivale 2016.

Selon la direction des relations publiques de la DGSN, entre juin et août, les unités de la police ont enregistré 4 076 accidents de la route. Une baisse de 4,20% par rapport à la saison estivale 2015. Concernant les blessés, la DGSN a indiqué que 4 957 personnes ont été blessées dans des accidents de la route. Par rapport à l'année passée, la police a enregistré une baisse de 5,33%. C'est pareil pour le nombre des décès sur les routes où les unités de la DGSN ont constaté une régression de 9,40%. La DGSN a souligné que 212 personnes ont trouvé la mort durant la saison estivale 2016, soit une baisse de 9,40% par rapport à la même période de l'année passée.

Par ailleurs, elle a signalé que la cause principale de ces accidents revient à l'élément humain, qui à lui seul représente 98,33%. Non-respect du code de la route, manque de vigilance, dépassement dangereux et excès de vitesse sont les comportements des conducteurs, que les unités de la police ont constaté. En revanche, d'autres facteurs (le climat et l'état du véhicule) ont causé, eux aussi, des accidents de la route, mais ils sont beaucoup moins importants que celui de l'humain qui reste incontestablement la principale cause. D'autre part, le chef de la direction des relations publiques, le commissaire de police Aïmer Laâroum, a lié cette baisse de la mortalité dans des accidents de la route durant la saison estivale aux multiples mesures prises par la DGSN pour lutter contre le « terrorisme routier ».

La présence adéquate et étudiée des policiers dans divers axes et points sensibles sur les routes et le renforcement des patrouilles mobiles inopinées qui surveillent la fréquence routière ont apporté leurs fruits, diminuant le taux des accidents durant l'été, a expliqué le commissaire Laâroum.

Toutefois, le représentant de la cellule de communication de la DGSN a appelé les usagers de la route à plus de vigilance en évitant l'excès de vitesse et les dépassements dangereux qui sont parmi les causes du décès de nombreux conducteurs. C'est le cas, ajoute le commissaire de police, pour les piétons qui, eux aussi, doivent être vigilants lorsqu'ils traversent la route, que de nombreux piétons ayant perdu la vie dans de pareilles circonstances.

S. A.

DANS DES OPÉRATIONS DE LA POLICE

Le gang du cannabis de Zeralda sous les verrous

Un gang de 14 malfaiteurs spécialisé dans le trafic de drogue a été arrêté par les services de la police judiciaire de Zeralda dans des opérations qui se sont soldées par la saisie de plus de 4 kg de cannabis et 3 560 comprimés hallucinogènes.



« **L**ors de trois opérations, les services de sûreté ont procédé à l'arrestation de 14 individus et à la saisie de 4,30kg de cannabis et 3 560 comprimés psychotropes (Levotryl), 109 autres comprimés psychotropes de différentes marques, deux flacons de produit anesthésiant, 12 armes blanches (sabres, couteaux et tranchoirs), des fusils de chasse et un montant de 26 000 DA.»

C'est ce qu'a fait savoir à la presse jeudi le commissaire principal de Zeralda, Bakour Youssef, chef par intérim de la sûreté de la circonscription de Zeralda. Il a précisé que «ces trois opérations ont eu lieu pendant une semaine dans le cadre de la lutte contre le crime urbain. Elles ont fait suite à «plusieurs signalements et plaintes liées à des querelles et actes visant à troubler l'ordre public, à saboter des biens et à semer la panique parmi les citoyens et ce à travers le numéro vert 48/15 et le numéro de secours 17», a-t-il dit. Il a indiqué également que «les opérations ont été menées avec succès grâce aux renforts humains et matériels consacrés par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), à sa tête le général major Abdelgahni Hamel, directeur général de la sûreté nationale».

Le commissaire principal Bakour a souligné d'autre part, la disposition et la vigilance des forces de la police qui veillent à lutter contre «tous les fléaux et à assurer la protection du citoyen et de ses biens». Il a ajouté à cet effet, que «la première opération a permis d'arrêter deux individus suspects en possession de drogues, de kif traité et de psychotropes avec l'intention de les vendre, outre 4,30 kg de cannabis et 3 560

comprimés hallucinogènes». La deuxième opération a permis quant à elle, d'arrêter 5 autres personnes en possession de drogues et d'armes prohibées», a-t-il encore dit. La troisième opération intervenue après une descente de la police qui a touché trois quartiers à Zeralda, a été soldée par l'arrestation de 11 individus pour association de malfaiteurs spécialisés dans l'utilisation d'armes blanches du 6e degré sur la voie publique et perturbation de l'ordre public et sabotage de biens, a-t-il affirmé.

La consommation de drogue a largement progressé, donnant lieu à un marché plus large contraignant la police à redoubler de vigilance et à multiplier les opérations contre les dealers et les trafiquants. Ainsi, des quantités considérables sont quotidiennement saisies. En plus des drogues traditionnelles, de nouveaux types de poisons, à l'image de la cocaïne, sont consommés par nos jeunes.

Ce qui nous pousse à nous interroger si l'usage de la drogue s'est étendu et banalisé en Algérie. A Tlemcen, deux personnes ont été interpellées au début du mois d'août et 622,7 kg de kif traité ont été saisis dans le domicile de l'une d'elles au village El M'samda, commune de Maghnia, par les éléments de la compagnie territoriale de la Gendarmerie nationale de Maghnia, qui ont agi sur «renseignements et en vertu d'un mandat de perquisition». A Sétif, la section de recherches de la Gendarmerie nationale, agissant sur renseignements, a interpellé sur l'autoroute Est-Ouest, à hauteur de l'échangeur menant vers El Eulma, une personne transportant à bord d'un véhicule 150 kg de kif traité. De pays de transit,

l'Algérie est devenu avec le temps un pays de consommation de tous types de drogues. Les quantités qui circulent en dehors de tout contrôle sont évidemment inconnues. En ce qui concerne les six premiers mois de l'année en cours, l'Office national de lutte contre le trafic de drogue (ONLTD) a fait état de la saisie de près de 28 tonnes de résine de cannabis.

La plus grande quantité a été saisie à l'ouest du pays, soit 81%. Selon ce bilan, 10,68% de la quantité saisie a été enregistrée dans la région sud du pays, 6,12% dans la région Centre et 2,19% dans l'est du pays. S'agissant des drogues dures, la quantité d'héroïne saisie en Algérie a fortement augmenté, passant de 18,3 grammes à 145,44 grammes, soit une hausse de 694,75% durant la même période de référence, ajoute le même bilan.

Le rapport a également relevé une légère augmentation des saisies de comprimés de type psychotropes, passant de 197 616 à 215 081 comprimés durant la même période de référence, soit une hausse de 8,84%, dont 39,67% saisies à l'ouest du pays. Il faut dire que la consommation de drogue constitue avant tout un sérieux problème de santé publique.

La drogue est partout : milieu scolaire, prison, foyer familial, cité, rue et milieu du travail. Malheureusement, les jeunes restent les plus accros à ce poison qui frappe de plein fouet notre société. La société civile et les spécialistes ne cessent de tirer la sonnette d'alarme contre la banalisation de son utilisation, et ce devant le laxisme et l'absence de l'autorité familiale.

M. B.

SAISON ESTIVALE À BÉJAÏA

6 939 interventions et 13 noyades enregistrées

LA PROTECTION civile de la wilaya de Béjaïa a recensé 13 noyades depuis le début de la saison estivale à Béjaïa, dont la dernière en date lundi. La victime a été repêchée le lendemain à 15h55 près du lieu de sa disparition dans les eaux d'une plage d'Aokas. Le 13e noyé a disparu vers 10h aux dans la (zone non surveillée-face à la décharge d'Aokas», souligne-t-on. La victime est un jeune de Sétif âgé de 24 ans, M. Djamel. «Nos secours composés d'une ambulance, d'un VL de commandement, d'une embarcation légère de type Zodiac

sont intervenus pour porter secours à la victime». L'opération de recherches a été conduite par l'officier chef de plongée, secondé par son adjoint chef de secteur Est, 04 plongeurs autonomes et 04 agents», indique la Protection civile. Ainsi, «le nombre de noyés 1er Juin s'élève à 13 personnes», a-t-on souligné précisant que l'une des victimes a trouvé la mort «suite à une chute accidentelle en mer. Il s'agit d'un jeune originaire de la wilaya Biskra qui était sur un rocher pour une prise de photo à Tichy». Toutes les victimes sont de

sexe masculin, âgées de 17 à 50 ans et sont issues de plusieurs wilayas dont 03 de Béjaïa, 03 de Sétif, 01 Zimbabwéenne, 01 de Tébessa, 01 de Tizi-Ouzou, 01 de Khenchella, 01 de Souk-Ahras, 01 de Biskra (chute accidentelle) et enfin 01 victime non identifiée (cadavre en état de décomposition). Par ailleurs, «les principales causes des noyades, selon la Protection civile, sont «non respect des consignes de sécurité et l'état de déchainement de la mer (fanion rouge)». Concernant la fréquentation des plages, le bilan de la Protection

civile fait état de 6 700 000 vacanciers qui ont choisi de se baigner dans les 34 plages du 1er juin au 23 août.

Par ailleurs, «le dispositif de surveillance des plages et des baignades est intervenu 6 939 interventions dont 4 336 fois pour sauver personnes de tout âge d'une noyade, 2137 personnes, soignées sur place pour diverses causes, 195 personnes ont été évacuées vers les différentes structures sanitaires et 147 personnes ont été sauvées, à bord d'embarcations», ajoute-t-on.

N. Bensalem

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

DE PLUS EN PLUS DE FEMMES MANAGERS

Il a été démontré que les femmes au foyer procurent les fondements d'une stabilité socio-économique pour le pays. Elles renforcent ainsi la position de la femme active, présente dans divers secteurs d'activité. La femme active dont le mérite est cité à tous les niveaux de la société, en tant que politicienne, diplomate, magistrate, avocate, enseignante, universitaire, chercheur, ingénieur, médecin, infirmière, sage-femme, pilote, policière, militaire, journaliste, écrivaine, artiste, actrice, commerçante, chef d'entreprise...

L'idéal de la famille, elle transforme la vie professionnelle et renforce le plan d'action du gouvernement dans le cadre du développement économique et social du pays. A ce titre, des sociologues et des chercheurs de renom ont développé des thèses et des études faisant apparaître la femme comme le pilier de la société. Si l'on se réfère aux dernières données sur la participation de la femme à la vie professionnelle, sociale et économique, on se rendra compte de l'importance du rôle de la femme en Algérie, laquelle jouit de tous ses droits.

Elles sont plus de «17% de femmes entrepreneurs», selon le Centre national du registre du commerce (CNRC). L'implication de la femme algérienne dans l'ensemble des domaines, notamment l'entrepreneuriat, a été démontré à plus d'un titre. La mise en place des dispositifs d'aide à l'emploi et à l'investissement (Ansej, Angem, Cnac et Andi) encourage les femmes entrepreneurs algériennes à concrétiser leurs projets.

Même si la femme au foyer n'est pas présente dans le domaine des activités professionnelles, il n'en demeure pas moins qu'elle s'implique directement ou indirectement dans la vie sociale autant que la femme active, et ce du fait de l'exigence des actions quotidiennes d'ordre familial. Ainsi, cette catégorie de femmes non actives participe en fait énergiquement au développement social et économique, voire au-delà. Avez-vous déjà remarqué ces femmes qui ne travaillent pas et qui conduisent leurs enfants tôt le matin à l'école et s'entretiennent avec le maître d'école à la place de leur mari ?

Cet exemple vous semble des plus banals puisqu'il y a, semble-t-il, obligation en la matière de la part d'une maman. Quand bien même la femme active est dans l'obligation de céder cette tâche à une autre femme car appelée à répondre à un besoin socioprofessionnel, il reste que cette tâche est le socle de l'avenir de toute une génération puisque les enfants d'aujourd'hui seront les responsables de demain.

La femme active et la femme au foyer se complètent et contribuent inévitablement au développement socio-économique. Les femmes aux foyers, des millions, s'occupent de toutes les tâches liées à la stabilité familiale, sociale et à la stabilité de la vie professionnelle du conjoint, du père, du fils, du frère, et même de la sœur et de la maman déjà actives.

Combien sont ces femmes non actives, ces mamans, ces sœurs, ces épouses ? Un million, deux millions, trois millions. Si l'on exclut de la vie sociale le rôle réel de cette catégorie de femmes, que deviendrait alors la vie professionnelle et dans quelle conjoncture se retrouverait notre économie ? Le rôle de la femme dans le développement social et économique du pays reste ainsi posé. Dans ce cas de figure, quelle place accorde-t-on à la femme en général ? Bien que sur le terrain le constat soit clair – la femme contribue efficacement au développement socio-économique du pays –, il n'en demeure pas moins que cette question reste ouverte et se pose d'elle-même à tous les niveaux de la société.



La femme au foyer : une stabilité socio-économique

Pourtant, c'est une évidence ; les femmes au foyer procurent les fondements d'une stabilité socio-économique. Elles renforcent la position de la femme active, présente dans divers secteurs d'activité. La femme active dont le mérite est évoqué à tous les niveaux de la société en tant que politicienne, diplomate, magistrate, avocate, enseignante, universitaire, chercheur, ingénieur, médecin, infirmière, sage-femme, pilote, policière, militaire, journaliste, écrivaine, artiste, actrice, commerçante, chef d'entreprise... L'idéal de la famille, elle transforme la vie professionnelle et renforce le plan d'action du gouvernement dans le cadre du développement économique et social du pays.

A la faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales de l'université d'Oran, Aïcha Dif a soutenu, le 3 novembre 2010, un mémoire de maîtrise très intéressant. Ce travail démontre en une seule phrase que l'entrepreneuriat féminin est intimement lié à l'analyse du marché du travail et du salariat d'une manière générale mais aussi à la place de la femme au sein de la société. On peut lire dans ce mémoire : «Si le travail est au cœur de la construction de la société, il est particulièrement au centre de la consolidation de l'autonomie de l'individu, notamment de la promotion de la situation de la femme en tant que personne». Cette phrase résume à elle seule l'importance de la femme et son rôle dans le développement économique et social du pays.

La lutte de la femme depuis la période post-indépendance de l'Algérie, depuis Lala N'Soumer à ce jour, fait l'admiration de toutes les nations du monde. Ainsi, aujourd'hui, la Constitution protège la femme, celle-ci étant un élément clé dans le développement de la société. En effet, «l'égalité entre les sexes et la protection de la femme contre toute forme de discrimination ont été consacrées par la Constitution en tant que principe, conformément à l'article 29 qui stipule que les citoyens sont égaux devant la loi.

La Constitution affirme le devoir de l'Etat d'assurer l'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens par la suppression des obstacles à la participation de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle (article 31). Aussi, l'article 51 affirme l'égal accès aux fonctions de l'Etat à tous les citoyens et l'article 58 stipule que la famille bénéficie de la protection de l'Etat et de la société». C'est dire que le rôle de la femme est prépondérant dans la société. D'ailleurs, le chef de l'Etat, Abdelaziz Bouteflika, l'a maintes fois souligné dans ses discours, traduisant sur le terrain le mérite de la femme algérienne par des lois régissant la protection de celle-ci, ses droits et son égalité ainsi que sa participation à la vie politique du pays. La Constitution consacre la volonté du chef de l'Etat de faire avancer davantage les droits de la femme algérienne, et ce dans le cadre de la promotion de son rôle dans la société. «L'Etat œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi». Par ailleurs, l'article 31 stipule que «l'Etat encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises».

La réussite des femmes dans leurs projets

De nombreux projets féminins sont nés et donnent aujourd'hui déjà leurs fruits. Manel, architecte : «J'ai lancé mon projet de bureau d'études en 2008. Malgré les obstacles d'ordre administratif, aujourd'hui, je n'ai pas à me plaindre car j'ai un plan de charge très intéressant dans le domaine de la construction et de l'habitat. J'ai commencé seule et je me retrouve après cinq années de dur labeur avec sept employées, toutes des femmes techniciennes en architecture». Selon le Centre national du registre du commerce, l'Algérie comptait près de 200 000 femmes entrepreneurs au 31/12/2015. Ce chiffre, qui ne représentait en 2014 que 7,4%, a progressé pour atteindre aujourd'hui 17%. Par ailleurs, les dispositifs de création d'emplois et d'aide à l'investissement ont

contribué à soutenir la dynamique féminine dans la sphère économique et dans l'amélioration du climat des affaires. Les domaines dans lesquels active la femme sont divers, et si des chiffres précis sont difficiles à recueillir aujourd'hui, il n'en demeure pas moins qu'ils restent impressionnants depuis déjà des années. L'exemple est donné par ces femmes commerçantes qui seraient au nombre de 124 574 à fin février 2014, soit 7,5% du total des personnes physiques inscrites au registre du commerce et 5,1% des personnes morales (gérantes de société), indique un bilan du Centre national du registre du commerce.

Fatma, commerçante à Bachdjarah : «Je suis une femme qui a beaucoup d'ambitions et après avoir investi dans le domaine de la coiffure, je suis aujourd'hui commerçante et gérante d'un magasin d'habillement et de cosmétiques. Je m'acquies des droits fiscaux et je gagne ma vie correctement. La femme a investi le domaine du commerce depuis la nuit des temps.

De nos jours, on la retrouve dans toutes les activités commerciales. De l'est à l'ouest et du sud au nord, les femmes algériennes sont à l'origine du maintien de certains métiers qui contribuent à la stabilité de la famille et à la réduction du chômage, à l'exemple du métier de la couture et du stylisme, de la pâtisserie et de l'art culinaire, de la coiffure et de l'esthétique, etc. Le travail de la femme ne s'arrête pas uniquement à la profession d'enseignante, d'universitaire, d'ingénieur, de médecin...

Sur 1 695 814 commerçants inscrits au CNRC à fin février dernier, 124 574 sont des femmes, dont 116 934 personnes physiques et 7 640 personnes morales, selon les statistiques de cet organisme. Selon le CNRC, une évolution de «26,9% a été observée en l'espace de huit ans (2006-2014)».

Les domaines de travail dans lesquels exercent les femmes sont divers, à l'exception des professions libérales, de l'artisanat, des métiers et des activités agricoles encadrées, lesquels ont une réglementation particulière car reposant sur une législation.

A. Timizar



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA
NIF DU MAITRE DE L'OUVRAGE : 09 96 0601 90021 37

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations du service public, la Direction des équipements publics de la wilaya de Béjaïa informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres national ouvert n° 48 /2016 du 28 juillet 2016 paru dans les quotidiens **LE JEUNE INDEPENDANT** et **EL SARIH** portant :

**REALISATION D'UN CENTRE DE REPOS POUR
MOUDJAHIDINES A SOUK
EL TENINE WILAYA DE BEJAIA.
LOT n° 05 : 04 LOGEMENTS D'ASTREINTE EN TCE SAUF
CHAUFFAGE CENTRAL ET VRD**

qu'à l'issue de l'évaluation des offres du 21 août 2016, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Entreprise : ETB/TCE BERRAH ABDELHAFID
Montant vérifié : 19.865.042.20 DA/TTC
Délai d'exécution : 10 MOIS
Note technique : 39.00 /60 points
NIF du cocontractant : 1979 3645 0136 425

Les soumissionnaires ont un délai de **10 jours** à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour formuler leurs éventuels recours. Sont aussi invités, les soumissionnaires intéressés de se rapprocher des services du maître de l'ouvrage, au plus tard **03 jours** à compter du premier jour de publication du présent avis, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières.

Le Jeune Indépendant du 28/08/2016 / ANEP N° 427 254

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
WILAYA DE GHARDAÏA
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION.

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu le chantier à l'arrêt du chantier ;
- Vu le non respect de planning d'avancement des travaux, et l'expiration des délais contractuels ;
- Compte tenu de ce qui précède l'entreprise Molay Brahim, représentée par Mr Molay Brahim Abdelhakim, attributaire du marché n°141/2015 du 29/07/2015 relatif à la réalisation des travaux de voirie à travers les quartiers centre-ville – Hassi El Gara Est – Hassi El Gara Ouest – El Bour – El Ouajda – Diar El Baten – Hassi El Gara et la réalisation des travaux de voirie du centre-ville – Ould Aïcha – Zouytel – Belbachir – Ouled Zid – Ouled Fraj – Hofrat El Abas – Badrian : **EL menea** (lot 166 et lot 167) est mise en demeure pour la première fois, et de prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux défaillances énumérées ci-dessus dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la première parution de cette mise en demeure aux quotidiens nationaux ou dans le **BOMOP** et de renfoncer le chantier en moyens humains et matériaux.

Faute de quoi, il sera appliqué les mesures nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.

ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK:

true
-1
false
0
-null-
-null-
-null-
-null-
0.0
0.0
0.0
0.0